

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DANS LE PROJET D'INSTITUT DE SANTE PARASPORT CONNECTE (ISPC)		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/09/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 30/09/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 105

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 26

AIT Eddie a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BORDG Michaël a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BROSSE Laurent a donné pouvoir à PRELOT Charles
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à HERZ Marc
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole
DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HAMARD Patricia a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
JALTIER Alec a donné pouvoir à WOTIN Maël
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à TURPIN Dominique
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly

LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MONNIER Georges a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
MULLER Guy a donné pouvoir à NICOLAS Christophe
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

RIOU Hervé, WASTL Lionel

Absent(s) non excusé(s) : 8

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, DAZELLE François,
JUMEAUCOURT Philippe, NICOT Jean-Jacques, POURCHE Fabrice

130 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON
Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL
Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude,
BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD
Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle,
DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe,
DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD
Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila,
ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD
Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima,
HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER
Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine,
KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-
Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC
Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT
François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY
Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe,
MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie,
MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER
Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann,
PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT
Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER
Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité,
SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER
Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère,
VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

1 NE PREND PAS PART :

KOENIG-FILISIKA Honorine

EXPOSÉ

L'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC), future Fondation Reconnue d'Utilité Publique Institut Parasport Santé (IPS), est une association créée dans le but de construire et d'exploiter aux Mureaux, sur le site de Bècheville, le premier institut au monde dédié exclusivement au parasport-santé.

Cet institut, organisé autour de l'expertise de différents professionnels de santé, développera des activités de formation, de recherche, de rééducation et réadaptation, de détection et d'entraînement autour du parasport-santé.

L'ISPC se positionnera comme un centre référent national et international sur l'expertise parasport-santé pour favoriser l'activité physique des personnes en situation de handicap. Il accueillera des délégations étrangères de professionnels de santé spécialisés dans le parasport et de fédérations parasportives afin de partager son expertise. L'ensemble de ces compétences doit également favoriser, dans le cadre notamment de sa recherche technologique et physiologique, le dépôt de brevets consacrant les innovations issues de ses laboratoires de recherche intégrés.

L'implantation de ce projet est une opportunité majeure pour le territoire de la Communauté urbaine, tant pour ses habitants qu'en termes d'attractivité et de rayonnement. Il permettra :

- La proposition d'une nouvelle offre médicale qui tend à disparaître
En effet, l'ISPC est un établissement de santé intégré au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Yvelines Nord (Hôpital de Mantes, Centre hospitalier intercommunal Meulan-Les Mureaux et Centre hospitalier intercommunal Poissy-Saint-Germain-en-Laye) et au schéma régional de santé défini par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est axé sur la prévention santé basée sur l'activité physique pour toutes les formes de handicap, y compris les limitations physiques liées à l'âge.
L'ISPC constitue une opportunité d'impulser une attractivité et un rayonnement de l'écosystème de santé du site notamment en lien avec le Foyer d'Accueil Médicalisé interdépartemental 78/92 et le Campus des métiers de la santé situés à proximité.
- La création d'emplois sur le territoire
L'installation de l'ISPC s'accompagnera de la création de 95 emplois directs en activité de croisière, avec un nombre attendu de 50 emplois indirects et de plus de 300 emplois induits.
- Le développement d'activités d'intérêt général avec un campus d'innovation
Par ailleurs, l'installation de l'ISPC accompagnera le développement du Campus des métiers de la santé. Centré sur les métiers de la santé et de l'aide à la personne, le Campus accueillera le pôle dédié aux formations paramédicales du GHT des Yvelines Nord et de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que des formations sociales et médicosociales avec d'autres partenaires tels que l'agence Autonomy. Ce campus proposera ainsi une palette de formations adaptées pour les jeunes locaux et en phase avec les besoins de l'ISPC d'une part, et avec les besoins à venir liés au vieillissement de la population du territoire d'autre part. Ces métiers sont actuellement en forte tension ce qui ne permet pas de répondre à la demande induite par la forte augmentation du nombre d'habitants de plus de 75 ans en situation de dépendance modérée à forte dans les années à venir (+ 20 à 25 % d'ici 2050 selon les projections). A terme, le site, dédié à la formation initiale et la formation continue, accueillera 5 000 étudiants.
- L'attraction d'entreprises spécialisées dans le milieu de la recherche et de l'innovation
Economiquement, l'ISPC a d'ores et déjà signé des partenariats avec des entreprises du territoire, son profil présentant de nombreux points d'adhérence avec des filières fortes de la Communauté urbaine, aussi bien dans le domaine de la mobilité (aéronautique, automobile) que dans l'écosystème actuellement présent dans le domaine de la fabrication, du commerce et de la location de matériel spécialisé à destination des personnes en situation de handicap.

Ce projet innovant prendra place dans un bâtiment de 8 500 m² intégralement accessible, au cœur d'un site arboré sur le plateau de Bècheville.

La Communauté urbaine a la possibilité en investissant sur l'ISPC d'en faire un des projets phares de son territoire et de constituer ainsi un patrimoine créant de la valeur.

Au titre de la délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire, ce dernier devra prochainement se prononcer sur :

- Le financement

La construction du centre sera réalisée par l'ISPC grâce au financement de plusieurs acteurs publics (Etat, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France, Département des Yvelines, organismes mutualistes, etc.) dont la Communauté urbaine qui apportera l'essentiel des fonds. Le financement de la Communauté urbaine ne portera que sur l'investissement. Pour information, le fonctionnement et le business plan de l'ISPC ont fait l'objet d'un examen et d'une validation par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Le financement de la Communauté urbaine s'inscrira dans le cadre habituel d'une convention d'objectifs et de moyens. Elle précisera notamment le calendrier de versement (au fur et à mesure de l'avancement du projet sur présentation des justificatifs de l'ISPC) et les conditions relatives au déblocage des fonds (mise en place d'un comité des financeurs, démonstration que l'ensemble des financements nécessaires ont été stabilisés). La contribution sera limitée à 19 millions pour un coût total estimé à 43 millions. En cas de surcoût éventuel, il appartiendra à l'ISPC de mobiliser d'autres financeurs.

- L'acquisition du terrain d'assiette, parcelle cadastrée section AL numéro 379, sise aux Mureaux, 1 avenue Baptiste Marcet, site de Bècheville, d'une superficie totale de 28 071 m², auprès du Département des Yvelines, à l'euro symbolique.

- La conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA)

Le BEA entre la Communauté urbaine et l'ISPC, d'une durée de 30 ans, précisera les modalités de location du terrain par l'ISPC pour la construction du bâtiment et sa responsabilité exclusive d'entretien courant, de gros entretien et de réparation avec des vérifications périodiques de la part de la Communauté urbaine. A l'échéance du BEA, la Communauté urbaine sera propriétaire du bâtiment.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de s'engager dans le projet de l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC), future Fondation Reconnue d'Utilité Publique Institut Parasport Santé (IPS), premier institut au monde dédié exclusivement au parasport-santé, sur le site de Bècheville aux Mureaux.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la santé publique,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Conférence des Maires le 12 septembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission intercommunale d'accessibilité le 17 septembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité suite à l'information de la Commission 1 - Affaires générales le 17 septembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité suite à l'information de la Commission 2 - Action culturelle-Sport-Tourisme le 17 septembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 17 septembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité suite à l'information de la Commission 4 - Vie quotidienne le 17 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : S'ENGAGE dans le projet de l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC), future Fondation Reconnue d'Utilité Publique Institut Parasport Santé (IPS), premier institut au monde dédié exclusivement au parasport-santé, sur le site de Bécheville aux Mureaux.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 30/09/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 30/09/2024

Exécutoire le: 30/09/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 septembre 2024



ZAMMIT POPESCU Cécile